

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012017

Signataire : CF/MG

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Coordination ASV - Exercice 2012 -.

EXPOSE :

La Commune d'Aubervilliers développe depuis 2001 des programmes dans le cadre des Ateliers Santé Ville.

Ces programmes d'action ont pour objectifs de favoriser l'accès aux soins et à la prévention et de faciliter la mise en œuvre de projets collectifs d'intervention autour des questions de santé, tant au niveau de l'enfance, de l'adolescence, de la famille, mais aussi à lutter contre l'habitat dégradé et insalubre.

Le service communal d'hygiène et de santé d'Aubervilliers s'inscrit pleinement dans la promotion de la santé mentale et de la santé communautaire en développant des axes autour du cancer, des questions d'habitat, d'accès aux soins et de démographie médicale.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) peut attribuer à la Commune d'Aubervilliers, au titre de 2012, une subvention de 90.000 €, dans le cadre du CUCS.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 90.000 € et à signer la convention correspondant à cette action.

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012017

Signataire : CF/MG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Coordination ASV - Exercice 2012 -.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers les activités du service communal d'hygiène et de santé, un programme d'Ateliers Santé Ville,

Considérant les actions nouvelles ou à reconduire en 2012 dans le cadre de ce programme,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour la poursuite de ces actions en 2012 au titre du CUCS 2012,

Considérant que l'ACSE peut apporter un soutien financier à hauteur de 90.000 € au titre de l'année 2012,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 € dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville pour l'année 2012 au titre du CUCS.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

Imputation budgétaire : 50-74718-12.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué